

MAIRIE DE BREVAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2022

Convocation du 24 décembre 2021

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Annie ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Estelle HENRY, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Jacky LECLERC, Gwénaëlle MILON, Julien MOREAU, Christine TOURNAY, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI

ABSENTS EXCUSES : Sébastien MOLINIER (Procuration donnée à Gwénaëlle MILON) Julie FLAMAND en visio (procuration donnée à Maryse MAUGUIN)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

COMMUNE

DELIBERATIONS

2022-01 : Accord pour convention d'occupation de deux parcelles pour la construction d'un terrain de tennis couvert et d'un club house à Bréval

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **APPROUVE** la signature de la convention entre la commune de Bréval et la CCPIF autorisant l'occupation à titre gratuit de deux parcelles communales dans le cadre de la réalisation d'un terrain de tennis couvert et d'un Club House

2022-02 : Complément au projet de modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération 2021-106 du 5 novembre 2021, le conseil municipal l'a autorisé à engager la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal.

Après un premier entretien avec le bureau d'étude et réflexion faite, il convient d'élargir le champ de la modification du PLU comme suit :

La modification de notre PLU avec enquête publique pourra aussi, en plus des OAP des secteurs 2, 3 et 6, porter sur des modifications du règlement littéral dans le but de clarifier l'interprétation de certaines règles et de tenir compte des problématiques de stationnement et d'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE la proposition de M. le Maire d'ajouter à l'objet de la modification du PLU, tel que défini par la délibération 2021-106 du 5 novembre 2021, des modifications du règlement littéral

2022-03 : Désignation de nouveaux délégués

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Patrick LEMAIRE a remis sa démission du Conseil Municipal le 3 décembre 2021 avec effet immédiat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

DESIGNE Hélène CHAUFTON comme membre titulaire du SIVOS en remplacement de M. Patrick LEMAIRE

DESIGNE Estelle HENRY comme membre titulaire du SIVSCP en remplacement de M. Patrick LEMAIRE

DESIGNE Christian FOUCAULT comme membre suppléant du SIVSCP en remplacement de Mme Estelle HENRY

2022-04 : Désignation de nouveaux membres aux Commissions Communales Internes

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Patrick LEMAIRE a remis sa démission du Conseil Municipal le 3 décembre 2021 avec effet immédiat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

DESIGNE Annie ZACCHERINI, Christine TOURNAY et Jean-Yves SEILLE comme membres de la commission Urbanisme

DESIGNE Jean-Pierre SIMENEL comme membre titulaire de la commission Appel d'offre

DESIGNE Christian FOUCAULT comme membre suppléant de la commission Appel d'offre

2022-05 : Tarifs des jardins partagés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **FIXE** le montant annuel de la location des jardins à la somme de : 60 € pour les petits jardins, 90 € pour les plus grands et **PRECISE** que l'attribution des jardins se fera par ordre d'arrivée des demandes, et en priorité aux habitants de Bréval.

2022-06 : Modification des horaires d'allumage de l'éclairage public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **13 Voix Pour, 5 Voix Contre et 0 Vote Blanc**

ANNULE l'extinction de l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin

2022-08 : Approbation des conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique et le suivi des autorisations d'urbanismes

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » a mis en place un service mutualisé d'instruction des permis de construire pour le compte des communes qui la composent.

Il rappelle également que, pour les communes de plus de 3500 habitants, la dématérialisation de l'instruction sera requise à compter du 1er janvier prochain dans les conditions de l'article L. 423-3 du code de l'urbanisme, issu de la loi Elan, qui précise qu'elles « disposent d'une télé-procédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2022. Cette télé-procédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme. »

Il précise que pour cela la communauté de communes a demandé à son prestataire informatique de développer des solutions à destination de la population et des communes pour que les administrés puissent déposer leurs demandes en format dématérialisé.

M. le Maire propose ainsi la mise en place d'un portail Guichet Unique lié au logiciel d'instruction de la communauté de communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et des DIA.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE** les conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique et le suivi des autorisations d'urbanisme.

2022-09 : Avis du Conseil Municipal sur la fermeture du guichet de la gare de Bréval

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il lui a été annoncé lors d'un rendez-vous avec M. MOULY directeur des lignes L, A, J Transilien que le guichet de la gare de Bréval fermerait totalement et définitivement à compter du 1^{er} avril 2022.

Lors de cet entretien, M. le Maire a exposé son opposition à cette dégradation du service public, en particulier à l'égard de nos aînés ou de nos plus fragiles, qui ne maîtrisent pas forcément l'outil numérique.

En conséquence, M. le Maire propose de voter une délibération afin d'acter l'opposition du conseil municipal concernant la fermeture du guichet de la gare de Bréval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité DIT** s'opposer à la fermeture du guichet de la gare de Bréval.

URBANISME

- ✓ M. AVICE, du cabinet d'étude mandaté par la commune afin de modifier le PLU communal, est venu sur le terrain pour voir les 3 OAP au centre de la modification du PLU à venir.
La commission urbanisme commencera à travailler sur les modifications du PLU au mois de février.
- ✓ **Aide reçue de la préfecture de 120 200 €.** Cette somme correspond à une aide à la relance pour la construction durable allouée au titre de l'année 2021 pour les projets éligibles ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée au cours de la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

BATIMENTS MATERIEL

- ✓ Maison médicale : la dalle est coulée. La fin du chantier est toujours prévue pour septembre 2022.
La fibre sera installée et à disposition des professionnels occupant les locaux.
- ✓ Logement rue de la Sergenterie : un locataire est parti. Le logement a été occupé tout de suite.

VOIRIE

- ✓ Depuis la dernière commission voirie, une rencontre a eu lieu avec le bureau d'étude, le projet prévoit :
 - L'installation d'une écluse définitive rue René Dhal en lieu et place de l'écluse provisoire
 - L'élargissement du trottoir rue René Dhal et devant le crédit agricole
 - La mise en place d'une écluse avec circulation alternée entre le stop au niveau de la rue du parc et la boulangerie afin de limiter la vitesse des véhicules
- ✓ La prochaine commission voirie se réunira le 15 janvier
- ✓ Implantation de l'abri bus aux Bossus sur la RD89 : Le Conseil Départemental a notifié le 27 décembre 2021 le versement d'une subvention de 10 015 € au titre des amendes de Police – Programme 2021, le montant des travaux s'élève à 15 018.75€ HT.

ENVIRONNEMENT

- ✓ **Concours des Villes et villages Fleuris 2021** : Le Jury Départemental décerne à notre

commune le niveau « 4 pétales » dans sa catégorie (commune de 1 000 à 3 000 habitants). La cérémonie de remise des prix est fixée vendredi 18 mars 2022 à 10h15 au Théâtre de la Nacelle à Aubergenville.

FÊTES ET ANIMATIONS

- ✓ La cérémonie de remise des Médailles du Travail, d'accueil des nouveaux arrivants et des bébés de l'année, est différée au 8 avril 2022.
- ✓ La commune s'est portée candidate pour accueillir une séance de cinéma en plein air organisée par le département. La réponse devrait arriver en avril 2022.

INFORMATION – COMMUNICATION

- ✓ Bulletin Municipal : la réalisation du bulletin municipal de février 2022 est en cours
- ✓ Les recettes publicitaires du bulletin municipal pour 2021 s'élèvent à la somme de 5200 €, pour un coût de 6700 €. Le déficit est comblé par les excédents des années précédentes.

ACTION SOCIALE

- ✓ Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni ce vendredi pour étudier une demande d'aide.
- ✓ Le dispositif YES+ s'est arrêté le 31/12/2021 et sera peut-être reconduit. Nous attendons la validation de notre candidature.

INTERCOMMUNALITE

CCPIF

- ✓ Les travaux pour l'aménagement du terrain de tennis couvert vont commencer

MARPA

- ✓ Le nombre d'arrivé et de départ s'équilibre, il reste toujours des places disponibles

CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE

- ✓ Toujours une bonne fréquentation

SIVU BREVAL NEAUPHLETTE

- ✓ Une réunion a eu lieu fin décembre 2021 au sujet de la décarbonatation de l'eau du réseau. Il en ressort que l'investissement pour mettre en place ce procédé va être répercuté sur les factures des usagers à hauteur de 33 centimes / m3

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE

- ✓ La mise en place du nouveau protocole sanitaire provoque de grosses difficultés à l'école comme au périscolaire
- ✓ Les sorties avec nuitées ne peuvent être maintenues, les 2 classes de neiges prévues sont annulées.

SIVSCP

- ✓ Le Comité Syndical réuni le 16 décembre 2021 a attribué le marché « Leds » à l'entreprise Magny Electricité Générale après analyse des 4 offres reçues.
- ✓ Le problème de l'éclairage du terrain alors que personne ne l'utilise a été de nouveau constaté
- ✓ L'état de propreté des vestiaires n'est toujours pas respecté dans certains cas. Une surveillance accrue est nécessaire.

SICOREN

- ✓ M. Thierry NAVELLO a pris contact avec Messieurs DEBASTE et GIARD, vice-président et président du SICOREN afin d'échanger sur la gestion des installations. Une panne de chauffage a été constatée, la pièce défectueuse est commandée. De plus un audit général des installations a été lancé par la société INGENERY.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Recensement de la population** : l'INSEE, par son courrier du 10 décembre 2021, nous informe que la population s'élève à 1 829 au 01/01/2022 (*en 2021, elle s'élevait à 1 827*)
- ✓ Une question au sujet de l'installation de détecteurs de carbone dans les salles de classe des écoles est posée : M. Thierry NAVELLO explique qu'une demande d'aide auprès de la préfecture est en cours. Il rappelle que le protocole sanitaire prévoit 10mn d'aération toutes les heures.

Date de la prochaine réunion de conseil : Vendredi 4 février 2022 à 19h30